



# Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée  
15 juin 2023  
Français  
Original : anglais

## Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

### Cinquante-huitième session

Bonn, 5-15 juin 2023

Point 7 de l'ordre du jour

Recherche et observation systématique

## Recherche et observation systématique

### Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note de l'importance des débats tenus au titre de ce point de l'ordre du jour sur les progrès scientifiques ainsi que sur les lacunes et les besoins en matière de recherche, à l'appui des travaux menés au titre de la Convention et de l'Accord de Paris.

2. Le SBSTA s'est félicité des activités dont le Système mondial d'observation du climat, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le Programme mondial de recherche sur le climat et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) ont rendu compte et des informations qu'ils ont communiquées dans le cadre de leurs déclarations à la séance plénière d'ouverture de la présente session.

3. Le SBSTA a invité l'OMM à lui rendre compte, à sa cinquante-neuvième session (novembre-décembre 2023), des résultats du dix-neuvième Congrès météorologique mondial, tenu du 22 mai au 2 juin 2023.

4. Le SBSTA s'est félicité du rapport de synthèse<sup>1</sup> du sixième rapport d'évaluation du GIEC<sup>2</sup>. Il a exprimé ses remerciements et sa gratitude aux auteurs et à toutes les personnes qui contribuent aux travaux du GIEC pour leurs contributions au rapport de synthèse. Il a noté que le sixième rapport d'évaluation était une composante majeure des meilleures données scientifiques disponibles utilisées pour la prise de décisions relatives aux changements climatiques.

5. Le SBSTA a remercié son Président, le Président et le secrétariat du GIEC ainsi que le secrétariat de la CCNUCC d'avoir organisé la manifestation spéciale SBSTA-GIEC sur les principales conclusions du rapport de synthèse du sixième rapport d'évaluation, qui s'est tenue le 5 juin 2023<sup>3</sup>.

6. Au sujet de cette manifestation spéciale, le SBSTA a noté les progrès significatifs réalisés depuis le cinquième rapport d'évaluation du GIEC pour ce qui est de la compréhension scientifique des changements climatiques. Chaque étape franchie dans

<sup>1</sup> GIEC. 2023. *Climate Change 2023: Synthesis Report*. Contribution des Groupes de travail I, II et III au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Équipe de rédaction principale, H. Lee, et J. Romero (dir. pub.). Genève : GIEC. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/>.

<sup>2</sup> Le sixième rapport d'évaluation est composé de trois rapports de groupes de travail du GIEC, de trois rapports spéciaux du GIEC et du rapport de synthèse.

<sup>3</sup> Voir <https://unfccc.int/event/sbsta-ipcc-special-event-key-findings-of-the-sixth-assessment-synthesis-report>.



l’élévation de la température de la planète se traduit par une augmentation des risques et, quel que soit le niveau de réchauffement futur, de nombreux risques liés au climat sont plus élevés qu’ils n’avaient été évalués dans le cinquième rapport du GIEC.

7. Le SBSTA a remercié son Président et le secrétariat d’avoir organisé la quinzième réunion du dialogue sur la recherche, tenue le 8 juin 2023, sur l’adaptation porteuse de transformations, les gaz à effet de serre autres que le dioxyde de carbone et l’élimination du dioxyde de carbone, y compris les technologies à émissions négatives<sup>4</sup>.

8. Au sujet de la manifestation et de la réunion visées respectivement aux paragraphes 5 et 7 ci-dessus, le SBSTA a pris note des progrès scientifiques, des lacunes en matière de connaissances et des besoins en matière de recherche liés à l’élaboration des scénarios et à leur application ; des données régionales à haute résolution ; de la nature complexe, en cascade et transfrontière des risques ; des risques et des possibilités liés à l’intensification de l’élimination du dioxyde de carbone ; des répercussions des différents choix de paramètres relatifs aux émissions sur les politiques de lutte contre les changements climatiques ; des environnements favorables, y compris les technologies et le soutien ; des synergies et des corrélations négatives entre l’atténuation, l’adaptation et les objectifs de développement durable ; et de la prise en compte de l’équité.

9. Le SBSTA a encouragé les Parties, les programmes et les organisations de recherche et la communauté scientifique à prendre des mesures pour combler les lacunes et répondre aux besoins mentionnés au paragraphe 8 ci-dessus, notamment en renforçant les capacités de recherche à l’échelle régionale et l’inclusivité dans le domaine de la recherche. Il a également encouragé le GIEC à continuer de s’efforcer d’améliorer l’inclusivité et la représentation régionale lors de son septième cycle d’évaluation.

10. Le SBSTA a invité son Président à établir, avec le concours du secrétariat, un rapport de synthèse sur la réunion visée au paragraphe 7 ci-dessus et à le publier avant sa cinquante-neuvième session.

11. Le SBSTA a exprimé ses remerciements et sa gratitude aux experts, du GIEC et d’autres entités, pour leur contribution à la manifestation et à la réunion visées aux paragraphes 5 et 7 ci-dessus, ainsi qu’aux manifestations prescrites et autres événements liés au sixième rapport d’évaluation du GIEC organisés en marge de la présente session.

12. Le SBSTA a invité les Parties et les organisations concernées à soumettre, par l’intermédiaire du portail des communications<sup>5</sup> et le 15 mars 2024 au plus tard, leurs vues sur les thèmes pouvant être envisagés pour la seizième réunion du dialogue sur la recherche, qui se tiendra dans le cadre de sa soixantième session (juin 2024).

13. Le SBI a recommandé des projets de décision relatifs au sixième rapport d’évaluation du GIEC pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa vingt-huitième session (novembre-décembre 2023) et par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l’Accord de Paris à sa cinquième session (novembre-décembre 2023) (pour le texte des projets de décision, voir les documents FCCC/SBSTA/2023/L.7/Add.1 et Add.2, respectivement).

---

<sup>4</sup> Voir <https://unfccc.int/event/research-dialogue-15>.

<sup>5</sup> <https://www4.unfccc.int/sites/submissionsstaging/Pages/Home.aspx>.